

**Délibération n°2021-021 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à la Fiche modificative ayant pour objet la modification des aménagements et emplacements prévus pour le stationnement des véhicules deux roues non motorisés dans le sous-sol du bâtiment de recherche sud**

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 27**

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Considérant la demande accrue des utilisateurs d'aménagements et d'emplacements supplémentaires pour le stationnement des vélos,

Considérant que la fiche modificative susvisée est sans incidence financière au contrat,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet la mise en place de 38 emplacements pour le stationnement des véhicules deux roues non motorisés dans le sous-sol du bâtiment de recherche sud et d'en assurer l'exploitation et la maintenance, et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature.

**Abstention : 0**

**Votes contre : 0**

**Votes pour : 27**

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021

Le Président du conseil d'administration

  
**Jean-François Balaudé**